

# Compte-rendu Conseil Municipal

## Jeudi 11 Juin 2020

L'an **Deux Mil Vingt**, le **Onze Juin**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 4 Juin 2020.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents : 19**

Denis CARRON, Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Marie-Noëlle LEGARCON, Françoise FERNANDEZ, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Alexandre MEUNIER-BEILLARD, Kevin BLACHON.

**Nombre de conseillers représentés : 0**

**Nombre de conseillers absents : 0**

Secrétaire de séance : Kevin BLACHON

### 1/ Commissions communales – complément

Le Maire doit désigner par arrêté cinq personnes extérieures pour la commission du CCAS et voici les noms retenus :

- Mme MEUNIER-BEILLARD Christine
- Mme PRIETO Jocelyne
- Mme MITTELBRONN Sylvette
- M. GONON Joëlle
- Mme GUERRERO Maria

**Approuvé par le conseil**

M. SEYVE Daniel propose au conseil quatre membres extérieurs pour la commission Urbanisme :

- M. BRET Jean-Paul
- M. CLOR Christian
- M. MERMET Bernard
- Mme PEROT Christiane

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

M. Le Maire demande au conseil deux personnes volontaires pour s'occuper de la commission de révision des listes électorales en prenant un conseiller sur Le pin et un autre sur Paladru :

- Commune déléguée de Paladru : Mme GARIN Janine
- Commune déléguée de Le Pin : Mme GALLIN Carole

### 2/ Commission communale des Impôts Directs

La commune du Villages du Lac de Paladru doit fournir à la préfecture une liste de 32 personnes qui habitent la commune.

Par la suite, la préfecture désignera huit titulaires et huit suppléants pour cette commission sur l'ensemble des noms donnés par les communes.

Notre commune a un avis consultatif sur les révisions des valeurs locatives et il y a une réunion par an.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

### **3/ Commissions du Tour du Lac**

**Petite enfance** : Mme COLLOMB Christiane, Mme FERNANDEZ Françoise

**Accueil de loisirs** : Mme GALLIN Carole, M. FOROT Jérôme

**Animation Jeunesse** : Mme LEGARÇON Marie-Noëlle, M. BLACHON Kévin

**Urbanisme** : Mme GARIN Janine, M. SEYVE Daniel

**Sports** : Mme FABBRI Carole, M. TOUBLANC Gilles

**Culture** : Mme DE NARDI CANTÈLE Céline, Mme LEGARÇON Marie-Noëlle

**Sécurité** : M. BLACHON Kévin, M. PRIETO Henri

**Transports** : Mme LEGARÇON Marie-Noëlle, M. SEIGLE-VATTE Lionel

**Économie locale et tourisme** : M. ORTIZ Ernest, M. SEYVE Daniel

**Environnement et transition écologique** : Mme DE NARDI CANTÈLE Céline, M. ROQUE Nicolas

**Action Sociale** : M. TOUBLANC Gilles, M. SEYVE Daniel

### **4/ Délégués aux syndicats intercommunaux**

**SIVU de la FURE** :

- Titulaire : M. PRIETO Henri
- Suppléant : M. SEYVE Daniel

**SEDI 38 devenu T.E.38** :

- Titulaire : M. CARRON Denis
- Suppléant : M. ROQUE Nicolas

**Syndicat des eaux des Abrets** : proposition de deux personnes qui seront désignées par la CAPV

- M. PRIETO Henri
- M. MEUNIER-BEILLARD Alexandre

**CC Vallons du Guiers** : (installation sportives Lycée Pravaz)

- 2 Titulaires : M. ORTIZ Ernest, M. BLACHON Kévin
- 2 Suppléants : M. SEYVE Daniel, M. Lionel SEIGLE-VATTE

**SIVU Marcel Bouvier Les Abrets** :

- 2 Titulaires : M. ROQUE Nicolas, M. TOUBLANC Gilles
- 2 Suppléants : Mme FERNANDEZ Françoise, Mme GARIN Janine

**SIVU Collège de Chirens** :

- 2 Titulaires : Mme FABBRI Carole, M. MEUNIER-BEILLARD Alexandre
- 2 Suppléants : Mme GALLIN Carole, Mme LEGARÇON Marie-Noëlle

**Délégations diverses** :

**AURG (Agence Urbanisme Région Grenobloise)** : M. SEYVE Daniel

**CNAS (Œuvres Sociales Personnel du Pin)** : M. BLACHON Kévin

**COS (Œuvres Sociales Personnel de Paladru)** : Mme COLLOMB Christiane

**PDIPR (Plan Départemental Itinéraires et Plan Randonnée)** : M. MEUNIER-BEILLARD Alexandre

**Correspondant Défense** : M. PRIETO Henri

**Correspondant Téléalarme** : Mme COLLOMB Christiane

### **5/ Délégation de fonction au Maire**

M. Le Maire demande au conseil un vote sur les délégations que peut lui donner celui-ci pour des décisions sur de multiples dossiers sans délibération du conseil.

Le conseil accorde cette délégation sauf pour les articles 2, 3, 25, 26, 27, 28 et 29.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **6/ Convention Alpes Isère Habitat Le Pin**

La société Alpes Isère Habitat (OPAC38) va gérer la démolition de l'ancienne épicerie et la reconstruction sur la Place St Christophe situé sur la commune déléguée de Le Pin de douze logements et une surface commerciale de 155m<sup>2</sup>.

VILLAGES DU LAC DE PALADRU se portera acquéreur de la surface commerciale pour rouvrir l'épicerie et y installer un nouveau commerce.

Le prix des travaux s'élève à 292 219, 54€ HT donc 344 000€ TTC.

La commune a obtenu une subvention de 192 000€ ce qui fait 66 % du prix HT.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **7/ Avenant convention portage EPFL**

L'organisme EPFL a acheté, dans le cadre d'un portage, la propriété de l'ancienne épicerie du Pin. La commune devra racheter le bâtiment à l'échéance de 10 ans maximum. L'avenant prévoit l'ajout au prix d'achat par la Commune de la somme de 40 000 € correspondant à la démolition financée par l'EPFL.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **8/ Servitude parcelle Durand (Boulangerie de Le Pin)**

La Commune s'est portée acquéreur de la boulangerie pour pouvoir pérenniser ce commerce pour les années à venir. Cependant, il y a eu un contre-temps au moment de la signature chez le notaire par rapport à la servitude qui se situe devant la boulangerie et qui n'était pas notée sur les documents.

Le boulanger actuel s'est aussi porté acquéreur de ce commerce et a fait une demande de prêt à la banque pour pouvoir acquérir ce bien.

L'ancien conseil avait budgétisé à hauteur de 150 000€ pour pouvoir faire le nécessaire pour l'acquisition de ce commerce.

A ce-jour il n'y a pas eu de compromis signé dans aucune des deux parties.

Le conseil demande une limitation de la servitude à la juste utilisation à pied ou en véhicule léger.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **9/ Acquisition garage Mme GARIN Janine à Paladru**

La municipalité veut rassembler les deux centres techniques pour en avoir qu'un sur Villages du Lac de Paladru. L'actuel centre technique de Paladru est plus grand et plus spacieux pour pouvoir faire ce projet à long terme. Une autre possibilité a été émise par certains membres du conseil et le mettre à Le Pin où se situe le centre technique actuel. Un agrandissement semble difficile et 40 m<sup>2</sup> sont utilisés par l'animation jeunesse.

Mme GARIN accepte de baisser son prix à 240 000 €. Le service des Domaines a établi une estimation à 270 000 €. L'acquisition du garage de Mme GARIN permettra de faire une opération blanche niveau financier.

Cette acquisition permet d'avoir un garage de 320m<sup>2</sup> + une parcelle constructible de 3200m<sup>2</sup> + un logement de 3 pièces + 1 logement de 4 pièces à rafraichir.

M. Le Maire passe au vote : 10 pour, 7 absentions et 1 contre

**Le projet est adopté**

## **10/ Proposition emprunt de 250 000€**

M. Le Maire propose au conseil un emprunt pour l'acquisition du garage de Mme GARIN de 250 000€ sur quinze ans à un taux de 1.06%. Mensualité pour ce projet : 1502,84€.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **11/ Annulation loyers des commerces Mars, Avril, Mai + demande Camping du Calatrin**

M. Le Maire propose au conseil d'annuler les loyers des commerces fermés cette année en rapport à la crise sanitaire qui a touché notre pays.

Les loyers de Mars, Avril, Mai sont dans la proposition + le mois de Juin pour le camping du Calatrin car la reprise de son activité est plus progressive.

Le montant total pour VILLAGES DU LAC DE PALADRU est de 21 333,15€.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **12/ Demandes remboursement arrhes location salles**

Le confinement du au COVID-19 n'a pas permis de célébrer toutes sortes de manifestations ou fêtes. M. Le Maire propose de rembourser les arrhes déjà versées.

**Adopté à l'unanimité par le conseil**

## **13/ Compte rendu commissions communales**

M. Le Maire demande qu'à la fin de chaque conseil municipal soit fait un résumé des commissions qui se sont déroulées dans le mois.

**Commission plage :** Protocole sanitaire mis en place pour la réouverture et réservation à faire en ligne pour être sûr d'avoir une place. Limite de 400 réservations par créneau horaire. Les créneaux sont de 10h à 14h et de 14h30 à 18h30. Pour le créneau du matin, demande de bien respecter l'heure de sortie. La plage de Paladru sera fermée à 18h30 tous les jours.

Le conseil doit donner un nom au petit rondpoint vers le petit port et le nom retenu est : **Place du Petit Port**

### **Commission Développement durable :**

- **Lien social :** bulletin municipal, prochaine réunion le 30/06/2020, maintien de la liste des personnes sensibles et monoparentales.
- **Écologie :** les peupliers du marais vont bien / Gestion des marais / Jardins partagés.
- **Culture :** fête de la science en Octobre, boîtes à livres sur chaque commune déléguée (Paladru et Le Pin) impliquer les bibliothèques dans ce projet.

## **14/ Déclarations d'Intention d'Aliéner**

- 764 Route de Bévenais : maison sur 3271 m<sup>2</sup> - 140 000€
- 254 Route du Petit Port : partie de propriété bâtie – 72 504 €
- 64 Route des Peraux : maison sur terrain de 2625 m<sup>2</sup> - 170 000€
- 5 Chemin du Bois Châtel : maison sur 700 m<sup>2</sup> - 232 000€
- 343 Chemin du Bois Rayé - maison sur 1460 m<sup>2</sup> - 215 000€
- 25 Allée de la Perle : maison sur 118 m<sup>2</sup> - 310 000€

## **15/ Questions diverses**

### **Tarif plage du pin :**

- Semaine de 11h30 à 17h : 2€ pour les personnes de plus de 10 ans
- Semaine de 11h30 à 17h pour les personnes à mobilité réduite : 1,50€
- Week-end de 11h30 à 17h : 3€ pour les personnes de plus de 10 ans
- Week-end de 11h30 à 17h pour les personnes à mobilité réduite : 1,50€
- Carte de 10 entrées : 15€

**Commerces Paladru :**

Sur les réseaux sociaux, il est paru l'annonce de l'ouverture au 1° juillet, dans le local de l'ancienne boulangerie, d'un commerce vente de pains, kebab, tacos, viennoiseries.... Le bar-tabac LE SIGNAL doit rouvrir le 23 juin.

Le **terrain de pétanque** de la commune étant situé sur la partie acquise par la communauté d'agglomération, il sera nécessaire de conclure un bail.

**RAF AUTO** doit libérer le parking communal et y retirer ses voitures en stationnement

**M. Le Maire lève la séance à 23h30**